



## AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT RUE PAUL FORGES

LE ROND-POINT RELIANT LES RUES PAUL FORGES ET CLÉMENT ADER DANS LE QUARTIER DE LA VILLETTE FAIT L'OBJET D'UN AMÉNAGEMENT.

Ce rond-point est une entrée de ville, très fréquentée mais cependant peu valorisée. Avec l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, il représente une source d'entretien et de désherbage importante. Un nouvel aménagement a été conçu dans la continuité des ronds-points du secteur de la Villette, avec la création d'un bosquet d'arbres sur un modelé de terrain, ce qui permet de rompre avec l'horizontalité des bâtiments industriels et la topographie du site. Le choix s'est porté

sur des conifères de hautes tiges, qui contrasteront avec la végétation environnante.

Début novembre, le service Espaces publics et Mobilité a procédé au terrassement du rond-point, afin de créer le relief attendu. Le service Parcs et paysages durables s'est ensuite chargé des plantations en décembre. Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève à 14 500 €.

## RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ ET NOUVEAUX PANNEAUX D'AFFICHAGE SUR LA COMMUNE

LE CONTRAT LIANT LA VILLE DE RIORGES À UN AFFICHEUR PUBLICITAIRE A PRIS FIN. LA MUNICIPALITÉ A SOUHAITÉ RENOUVELER CE DISPOSITIF QUI OFFRE L'AVANTAGE DE DISPOSER DE PLANS DE VILLE ET DE FACES D'INFORMATIONS.

C'est l'entreprise Védiaud Publicité qui a obtenu le marché. En début d'année, 12 panneaux seront implantés sur différents secteurs. Les frais sont pris en charge par l'entreprise, tout comme la maintenance et la mise en place de l'affichage. De format type « sucette », ils auront deux faces : l'une sera commercialisée à des annonceurs, l'autre est réservée à la Ville, permettant l'installation de plans et l'affichage d'informations municipales. L'implantation de ces panneaux se fait dans le cadre du règlement local de publicité. La municipalité souhaite en effet maîtriser l'implantation de publicités dans la ville, afin de garantir un environnement apaisé aux habitants.

## en bref...

### >> RIORGES EN LIGNE SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Le PLU de Riorges fait désormais partie des documents d'urbanisme dématérialisés sur le Géoportail de l'urbanisme. Il permet de consulter simplement tout ce qui est relatif au PLU (zones, règlements...), en entrant par exemple l'adresse de son habitation. D'autres documents seront intégrés au fil des mois par les services compétents : servitudes (par la DDT), SCoT (par le SYEPAR)... L'intégralité des documents constituant le PLU reste consultable sur le site internet de la Ville.

### >> MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : ENQUÊTE PUBLIQUE

Le plan local d'urbanisme fait l'objet d'une modification portant sur 3 OAP : La Rivoire, Route d'Ouches et Maréchal Foch. Une enquête publique sera ouverte du 8 février au 14 mars. Elle se déroulera en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

- jeudi 8 février de 9h à 11h30
- jeudi 1<sup>er</sup> mars de 14h à 16h30
- mercredi 14 mars de 14h à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°1 du PLU peuvent être consignées sur le registre d'enquête ou à l'adresse mail suivante : [modification1PLU@riorges.fr](mailto:modification1PLU@riorges.fr). Elles peuvent également être adressées, par écrit, en Mairie de Riorges, à M. le commissaire-enquêteur.